

Numéro	CA/2024-06-27/09
Date d'affichage	05/07/2024
Date de mise en ligne	05/07/2024
Date de transmission au Recteur	N/A

**Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**

-  
**Délibération du 27 juin 2024 portant approbation de la fiche financière du certificat  
« droit des entreprises en difficulté » de l'institut d'études judiciaires de l'école de droit  
de la Sorbonne**

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3 ;  
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu l'arrêté n°2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;  
Vu l'avis du conseil de l'école de droit de la Sorbonne du 11 juin 2024.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la fiche financière du certificat « droit des entreprises en difficulté » de l'institut d'études judiciaires de l'école de droit de la Sorbonne ci-après annexée.

<b>Délibération CA/2024-06-27/09</b>	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	24
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	24
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 28 juin 2024

La Présidente de l'Université  
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

**Modalités de recours** : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

## Fiche de coûts n° 1

### Charge d'enseignement de la formation

<b>Intitulé et niveau de la formation</b>	<b>Composante de gestion</b>
Certificat Droit des entreprises en difficulté	EDS (IEJ)
Nouvelle formation (oui/non)	Date d'ouverture
Non	janv-22
Nombre d'étudiants	Nombre de groupes
150 par année	2 sessions par an

#### La charge d'enseignement de la formation (en H équivalent TD)

Charge totale de la formation
Charge nette (1)
Dont vacations

En HeTD		
Année N (Création)	Année N+1 (Actualisation)	Année N+2 (Actualisation)
188	68	134

*Les enseignants statutaires seront rémunérés en heures complémentaires.*

*Si charge nette différente de la charge totale, expliciter l'écart :*

La charge nette est importante car la formation propose désormais un contenu plus approfondi, ainsi que des modules de spécialisation nouveaux

#### La charge d'enseignement de FCPS (en H équivalent TD)

*A renseigner par la direction de FCPS*

	Avant mise en œuvre du programme	Après mise en œuvre du programme	Ecart
Charge réelle nette totale de FCPS			
HC payées par FCPS sur son budget			

Dans quels locaux seront accueillis les étudiants ?

Panthéon, Sorbonne

La gestion administrative de ces étudiants par les services de FCPS sera-t-elle assurée à moyens constants ?

Oui, confiée aux gestionnaires administratifs de la prépa CRFPA à l'IEJ, en raison de la complémentarité de ces activités en lien avec l'examen d'accès à la profession d'avocat pour les avocats étrangers

*(1) volume d'heures enseignants qui constituent une nouvelle dépense pour l'établissement. Ainsi une nouvelle formation de 800 HTD qui se substitue à une formation qui consommait 500 H a une charge nette de 300 H.*

*De même si des enseignements sont assurés gratuitement, ces heures figurent dans la charge totale mais sont soustraites dans la charge nette.*

<b>Intitulé et niveau de la formation</b> Certificat Droit des entreprises en difficulté (à distance)	<b>Composante de gestion</b> EDS (IEJ)
--	---

**Les charges**

**Les coûts de personnel**

Enseignements	Nbre de caps	Nombre d'HTD à rémunérer	Coût chargé HTD	Coût total
Direction pédagogique	40 HTD / an	40	54	2 160,00 €
Conception et mise en place d'un module pédagogique	6 HTD / capsule	22	132	7 128,00 €
Actualisation annuelle d'un module pédagogique	3 HTD / module	0	54	0,00 €
Production d'un nouveau QCM	8 HTD / CQCM	2	16	864,00 €
<b>Sous-total</b>	<b>22</b>	<b>188,00</b>	<b>54,0</b>	<b>10 152</b>

Autres coûts de personnels	Nbre BIATSS	Coûts chargés annuels <sup>(2)</sup>	Quotité de travail (ex 0,5)	Coût total (€)
Agent catégorie B Personnel administratif	1	51 989	0,2	10 398
Agent catégorie A Chargé de mission pédagogique	1	51 989	0,5	25 995
<b>Sous-total</b>	<b>2</b>		<b>0,7</b>	<b>36 392</b>

<sup>(2)</sup> Se référer au tableau RH des coûts standards de personnels envoyé aux composantes sauf si connaissance du traitement exact

Ce coût de BIATSS correspond-t-il à :  
 recrutement de BIATSS  
 un paiement d'heures supplémentaires à un/des personnels BIATSS déjà en poste  
 la valorisation du temps de travail d'agents déjà en poste mais sans conséquences budgétaires

**Les autres coûts**

	Coût total (€)
* frais de fonctionnement des services centraux, communs et généraux de l'Université <sup>(3)</sup> Il s'agit des frais de BIATSS induits par la gestion des HC, des contrats de vacataires, des inscriptions administratives, ainsi que des coûts de logistique administrative, des frais de fonctionnement etc.	15 000

* frais de fonctionnement des services de la composante Organisation des journées Restructuring	5 000
<sup>(3)</sup> taux de prélèvement de 20 % (sur le montant des produits)	5 000

<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>66 544</b>
----------------------	---------------

**Les produits**

Effectifs des deux sessions par an	(inscrits)	Montant unitaire (€)	TOTAL (€)
Droits d'inscription <sup>(4)</sup> FI	150	500	75 000
Taxe d'apprentissage			
Subventions des partenaires (Etat, collectivités)			
Conventions			
Autres (préciser)			

<sup>(4)</sup> dont parts BU, FSDIE, médecine préventive

<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>75 000</b>
-----------------------	---------------

**Le solde**

<b>PRODUITS - CHARGES</b>	<b>8 456</b>
---------------------------	--------------

Certificat - Conception et mise en place des modules			
	Nbre de capsules	Nombre d'heTD	Coût chargé (€)
Module 1	5	30	1 620,00 €
Module 2	5	30	1 620,00 €
Module 3	7	42	2 268,00 €
Module 4	5	30	1 620,00 €
<b>Total</b>	<b>22</b>	<b>132</b>	<b>7 128,00 €</b>

<b>Intitulé et niveau de la formation</b> Certificat Droit des entreprises en difficulté (à distance)	<b>Composante de gestion</b> EDS (IEJ)
--	---

**Les charges**

**Les coûts de personnel**

Enseignements		Nbre de modu	Nombre d'HTD à rémunérer	Coût chargé HTD	Coût total
Direction pédagogique			40	54	2 160,00 €
Conception et mise en place d'un module pédagogique	6 HTD / capsule	0	0	54	0,00 €
Actualisation annuelle d'un module pédagogique	3 HTD / module	4	12	54	648,00 €
Production d'un nouveau QCM	8 HTD / QCM	4	32	54	1 728,00 €
<b>Sous-total</b>			84,00	54,0	<b>4 536</b>

Autres coûts de personnels		Nbre BIATSS	Coûts chargés annuels <sup>1,2</sup> (€)	Quotité de travail (ex 0,5)	Coût total (€)
Agent catégorie B	Personnel administratif	1	51 989	0,2	10 398
Agent catégorie A	Chargé de mission pédagogique	1	51 989	0,5	25 995
<b>Sous-total</b>		2		0,7	<b>36 392</b>

<sup>(2)</sup> Se référer au tableau RH des coûts standards de personnels envoyé aux composantes sauf si connaissance du traitement exact

Ce coût de BIATSS correspond-t-il à :  recrutement de BIATSS  
 un paiement d'heures supplémentaires à un/des personnels BIATSS déjà en poste  
 la valorisation du temps de travail d'agents déjà en poste mais sans conséquences budgétaires

**Les autres coûts**

	Coût total (€)
* frais de fonctionnement des <b>services centraux, communs et généraux de l'Université</b> <sup>(3)</sup> Il s'agit des frais de BIATSS induits par la gestion des HC, des contrats de vacataires, des inscriptions administratives, ainsi que des coûts de logistique administrative, des frais de fonctionnement etc.	15 000

* frais de fonctionnement des <b>services de la composante</b> <i>Organisation des journées Restructuring</i>	10 000 10000
--	-----------------

<sup>(3)</sup> taux de prélèvement de 20 % (sur le montant des produits)

<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>65 928</b>
----------------------	---------------

**Les produits**

Effectifs des deux sessions par an	(inscrits)	Montant unitaire (€)	TOTAL (€)
Droits d'inscription <sup>(4)</sup> FI	150	500	75 000
Taxe d'apprentissage			
Subventions des partenaires (Etat, collectivités)			
Conventions			
Autres (préciser)			

<sup>(4)</sup> dont parts BU, FSDIE, médecine préventive

<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>75 000</b>
-----------------------	---------------

**Le solde**

<b>PRODUITS - CHARGES</b>	<b>9 072</b>
---------------------------	--------------

<b>Intitulé et niveau de la formation</b> Certificat Droit des entreprises en difficulté (à distance)	<b>Composante de gestion</b> EDS (IEJ)
--	---

### Les charges

#### Les coûts de personnel

Enseignements		Nbre de modu	Nombre d'HTD à rémunérer	Coût chargé HTD	Coût total
Direction pédagogique			40	54	2 160,00 €
Conception et mise en place d'un module pédagogique	6 HTD / capsule	12	72	54	3 888,00 €
Actualisation annuelle d'un module pédagogique	3 HTD / module	2	6	54	324,00 €
Production d'un nouveau QCM	8 HTD / QCM	4	32	54	1 728,00 €
<b>Sous-total</b>			150,00	54,0	<b>8 100</b>

Autres coûts de personnels		Nbre BIATSS	Coûts chargés annuels <sup>(2)</sup>	Quotité de travail (ex 0,5)	Coût total (€)
Agent catégorie B	Personnel administratif	1	51 989	0,2	10 398
Agent catégorie A	Chargé de mission pédagogique	1	51 989	0,5	25 995
<b>Sous-total</b>		2		0,7	<b>36 392</b>

<sup>(2)</sup> Se référer au tableau RH des coûts standards de personnels envoyé aux composantes sauf si connaissance du traitement exact

Ce coût de BIATSS correspond-t-il à :  recrutement de BIATSS  
 un paiement d'heures supplémentaires à un/des personnels BIATSS déjà en poste  
 la valorisation du temps de travail d'agents déjà en poste mais sans conséquences budgétaires

#### Les autres coûts

	Coût total (€)
* frais de fonctionnement des <b>services centraux, communs et généraux de l'Université</b> <sup>(3)</sup> Il s'agit des frais de BIATSS induits par la gestion des HC, des contrats de vacataires, des inscriptions administratives, ainsi que des coûts de logistique administrative, des frais de fonctionnement etc.	15 000
* frais de fonctionnement des <b>services de la composante</b> <i>Organisation des journées Restructuring</i>	10 000 10000

<sup>(3)</sup> taux de prélèvement de 20 % (sur le montant des produits)

<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>69 492</b>
----------------------	---------------

### Les produits

Effectifs des deux sessions par an	(inscrits)	Montant unitaire (€)	TOTAL (€)
Droits d'inscription <sup>(4)</sup> FI	150	500	75 000
Taxe d'apprentissage			
Subventions des partenaires (Etat, collectivités)			
Conventions			
Autres (préciser)			

<sup>(4)</sup> dont parts BU, FSDIE, médecine préventive

<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>75 000</b>
-----------------------	---------------

### Le solde

<b>PRODUITS - CHARGES</b>	<b>5 508</b>
---------------------------	--------------